

Plan Local d'Urbanisme

1 - rapport de présentation

Projet arrêté par le conseil
municipal le :
7 mars 2017

Projet approuvé par le
conseil municipal le :
04 octobre 2018

SOMMAIRE

Diagnostic territorial

Rappel du contexte	page 3
La démographie	page 6
Le logement et consommation foncière	page 8
Analyse de la capacité de densification et de mutation des espaces bâtis	page 12
Les activités économiques	page 14
Caractéristiques urbaines et architecturales	page 18
Les transports et déplacements	page 23

Diagnostic environnemental

Préambule	page 34
Milieu physique	page 38
Paysage et patrimoine	page 42
biodiversité et fonctionnalité écologique	page 50
Gestion de l'eau	page 64
Pollutions et énergie	page 72
Gestion des déchets	page 74
Exploitation des ressources	page 75
Risques de nuisances	page 76
Occupation de sol	page 80
Synthèse des enjeux environnementaux	page 84

Évaluation environnementale

page 87

Choix d'aménagement

page 133

Rappel du contexte

La commune de Myans appartient au canton de Montmélian qui compte 15 communes :

- | | |
|-------------------------|------------------------|
| - Apremont | - Arbin |
| - La Chavanne | - Chignin |
| - Francin | - Laissaud |
| - Les Marches | - Les Mollettes |
| - Montmélian | - Myans |
| - Planaise | - Sainte Hélène du Lac |
| - Saint Pierre de Soucy | - Villard d'Héry |
| - Villaroux | |

- L'INTERCOMMUNALITE

Myans appartient à la communauté de communes Coeur de Savoie qui compte 43 communes :

- | | |
|--------------------------|----------------------------------|
| - Apremont | - Arbin |
| - Arvillard | - Betton-Bettonet |
| - Bourgneuf | - Chamousset |
| - Châteauneuf | - Coise-Saint-Jean-Pied-Gauthier |
| - Chignin | - Cruet |
| - Détrier | - Etable |
| - Francin | - Fréterive |
| - Hauteville | - La Chapelle Blanche |
| - La Chavanne | - La Croix de la Rochette |
| - La Rochette | - La Table |
| - La Trinité | - Laissaud |
| - Le Pontet | - Le Verneil |
| - Les Marches | - Les Mollettes |
| - Montendry | - Myans |
| - Planaise | - Presle |
| - Rotherens | - Sainte Hélène du Lac |
| - Saint Jean de la Porte | - Saint Pierre d'Albigny |
| - Saint Pierre de Soucy | - Villard d'Héry |
| - Villard Léger | - Villard Sallet |
| - Villaroux | |

Les compétences de la communauté de communes sont :

- l'aménagement de l'espace communautaire
- les actions de développement économique
- la protection et la mise en valeur de l'environnement
- la politique du logement et du cadre de vie
- la construction, l'entretien et le fonctionnement des équipements culturels et sportifs.
- les actions à vocation sociale et scolaire

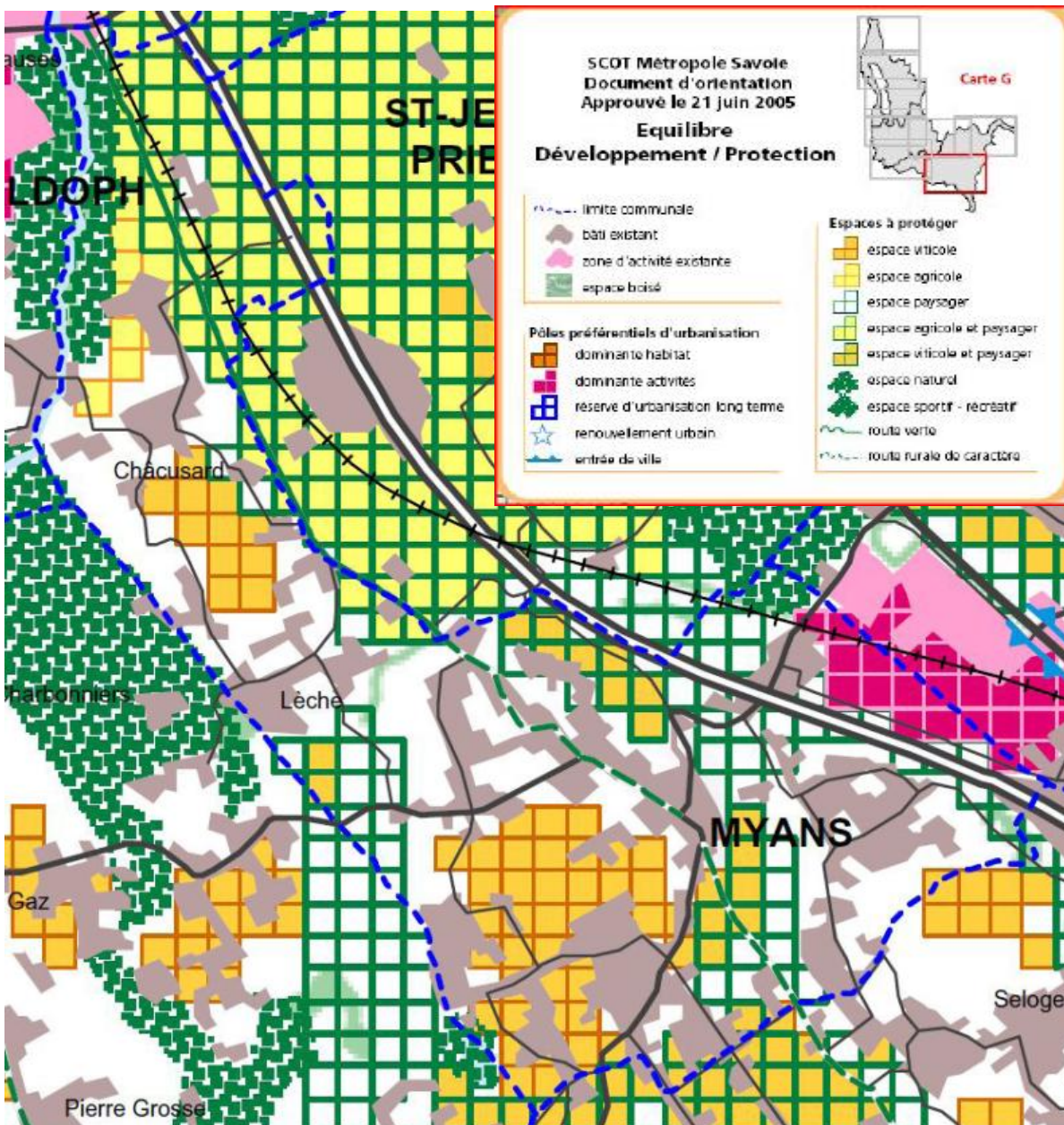
- LES ÉQUIPEMENTS PUBLICS

Les équipements publics se localisent au chef lieu : mairie, école, salle polyvalente, bibliothèque.

L'école compte en 2014/2015 96 élèves : 34 élèves de maternelles, 62 élèves élémentaires. On compte 4 classes. Les équipements actuels permettent

l'ouverture d'une nouvelle classe si besoin.

- RAPPEL SCOT METROPOLE SAVOIE



Objectifs de ces périmètres :

- Les centralités du quotidien : " Favoriser le maintien et l'implantation de commerces dans le centre-ville/quartier, centre-bourg et centre village".







Orientations pour les centralités du quotidien :

- Accueillir de façon préférentielle les nouvelles implantations commerciales, en particulier les magasins d'une surface de plancher inférieure à 400 m² ou à 300 m² de surface de vente,
- Privilégier l'implantation des nouveaux commerces en continuité directe ou en densification des linéaires existants,
- Encourager les constructions de commerce en rez-de-chaussée d'opérations mixtes dans les centralités du quotidien dont la limite est située à moins de 100 mètres de la limite d'une ZACom de maillage territorial, structurante ou de destination commerciale majeure.
- Encourager la mutualisation des accès et des stationnements, dans la perspective de limiter l'emprise dédiée au stationnement.

Le document d'aménagement commercial (DAC) du SCOT a défini un périmètre de centralité du quotidien principale :



Légende des ZACOM

-  Pôle de destination commerciale majeure
-  Pôle structurant
-  Polarité de maillage territorial
-  Centralité du quotidien principale
-  Centralité du quotidien de quartier
-  Centralité du quotidien en projet

• LE PARC REGIONAL DE CHARTREUSE

Le parc est entre l'Isère et la Savoie et compte 60 communes. Le parc a été créé le 6 mai 1995. La charte a été renouvelée le 16 avril 2008 jusqu'en 2019

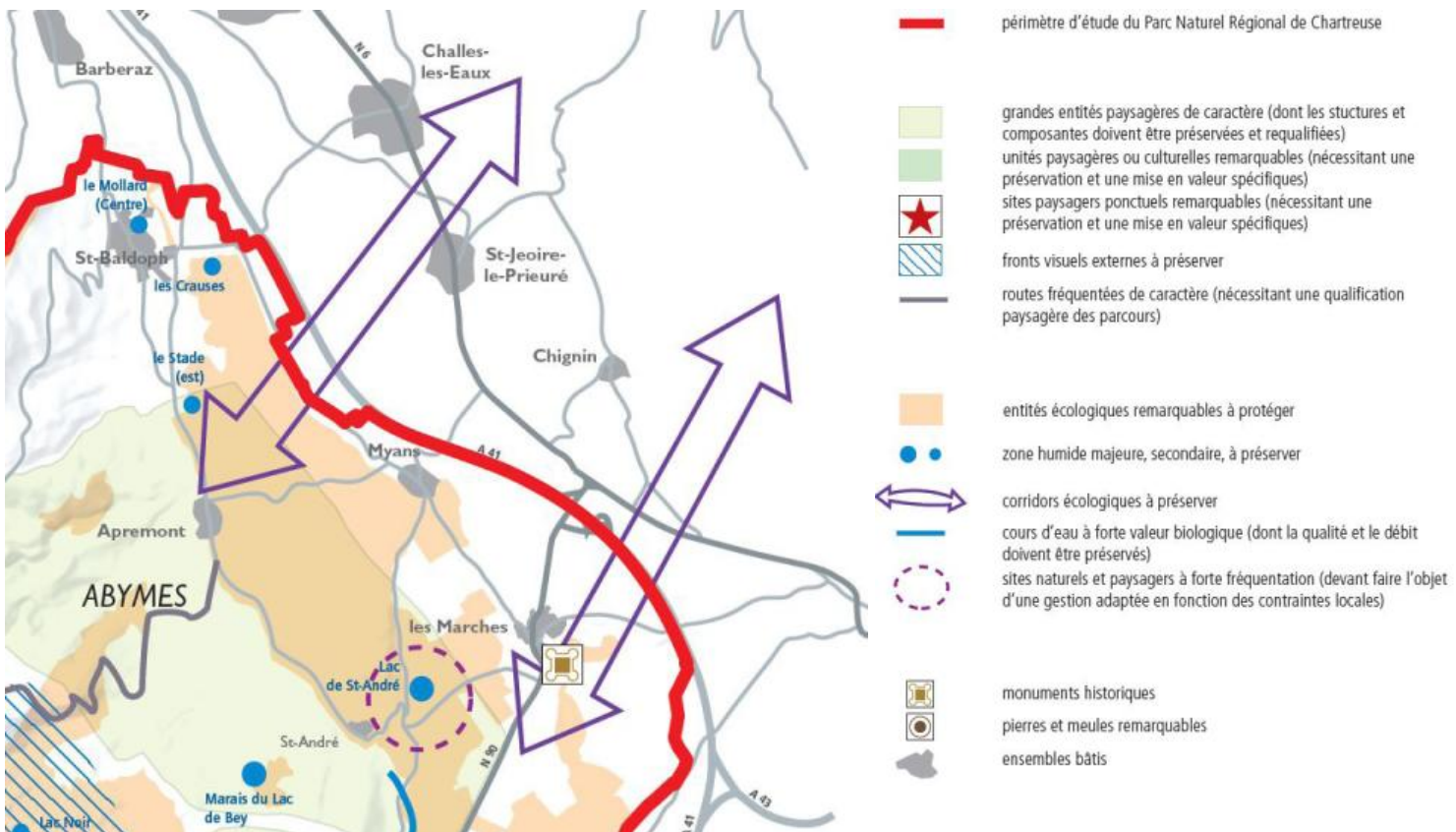
Superficie : 76 700 hectares

Population : 50 000 habitants

Les 3 objectifs principaux de la charte du Parc naturel régional de Chartreuse :

- Partager, travailler et construire ensemble
- Protéger, prendre soin et mettre en valeur
- Développer, exploiter les ressources et les idées nouvelles

extrait de la carte concernant le territoire de Myans



La démographie

Source : INSEE

• EVOLUTION DEMOGRAPHIQUE

Évolution communale

La population de Myans était de 1134 habitants en 2012 .
L'évolution démographique a été constamment positive depuis 1968.

	1982	1990	2001	2006	2011	2012	prévisions selon PC délivrés
population communale	732	719	730	1039	1124	1134	1280
évolution		-1.78% -1.6 hab/an	+1.5% +1 hab/an	+42.3% +20 hab/an	+8.2% +17 hab/an	+0.9% +10 hab/an	+12.8% +48/hab/an

Évolution de la population de Myans entre 1990 et 2015

De 1990 à 2012, la population a ainsi évolué de +19 habitants par an en moyenne soit +58% sur la période.

variation annuelle moyenne de la pop.	1982 à 1990	1990 à 1999	1999 à 2009
due au solde naturel %	-0.4%	+0.2%	+0.3%
due au solde des entrées sorties %	+0.2%	0%	+3.7%

**UNE ÉVOLUTION DE
+19 HABITANTS PAR
AN EN MOYENNE ET
UNE PRÉVISION
A +22 HAB/AN
EN MOYENNE EN
TENANT COMPTE
DES PC EN COURS**

**UNE COMMUNE
DONT
L'ATTRACTIVE
AUGMENTE**

Évolution intercommunale

	1968	1975	1982	1990	1999	2008
population intercommunale	20513	21897	24134	26219	28870	34402
évolution		+6.7%	+10.2%	+8.6%	+10.1%	+19.2%

Évolution de la population intercommunale entre 1968 et 2008

• LES MENAGES

La taille moyenne des ménages en 2009 était de 2.6 personnes par ménage.

**2.6 PERSONNE PAR
MÉNAGE (MOYENNE
DÉPARTEMENTALE
2.3)**

• LA POPULATION PAR TRANCHES D'ÂGE

	2011	%	2006	%
Ensemble	1 124	100,0	1 014	100,0
0 à 14 ans	246	21,9	193	19,0
15 à 29 ans	129	11,5	127	12,5
30 à 44 ans	241	21,4	230	22,7
45 à 59 ans	255	22,7	252	24,8
60 à 74 ans	193	17,2	150	14,8
75 ans ou plus	59	5,2	62	6,2

**UNE POPULATION
JEUNE ET
DYNAMIQUE AVEC
UNE MAJORITÉ DE
30/44 ANS ET 0/14
ANS**

Sources : Insee, RP2006 et RP2011 exploitations principales.

- LA TENDANCE DEMOGRAPHIQUE

La commune souhaite se positionner vers une tendance démographique soutenue, qui pourrait être équivalente à ce que connaîtrait la commune entre 2012 à 2016, en raison de son positionnement à proximité de Chambéry et Montmélian et facilement accessible par les axes de communications et l'avenue verte. La commune envisage une progression d'environ 40 hab/an en moyenne.

Démographie

ATOUTS

- Une population jeune
- un nombre de personnes par ménage élevé

FAIBLESSES

-

ENJEUX A PRENDRE EN COMPTE DANS L'ÉLABORATION DU PLU

- Pour favoriser une évolution de population par les naissances, il est nécessaire d'accueillir des nouveaux habitants des tranches d'âges jeunes.
- Prendre en compte la tendance d'évolution démographique choisie, dans les équipements publics et les zones d'urbanisation nouvelles et le potentiel de réhabilitation.

Le logement et consommation foncière

Source : INSEE - commune

En 2011 le nombre de logements était de 478 dont 438 résidences principales soit 92%.

UNE LARGE PART DE RÉSIDENCES PRINCIPALES (92%)

	1968	1975	1982	1990	1999	2009	prévisions selon PC délivrés	part en 2009	évolution
logements	190	238	292	323	339	462	556		
rés.principales	121	160	224	251	293	423		91.6%	+250%
rés.secondaires	50	40	41	47	35	22		4.8%	-56%
logements vacants	19	38	27	25	11	17		3.7%	-11.7%

En 2009, le parc de logements se compose à 88.3% de constructions individuelles. Les logements collectifs (11.5% des logements).

88.3% DE LOGEMENTS INDIVIDUELS.

• LES RESIDENCES PRINCIPALES

La taille des logements

taille des résidences principale	nombre en 2009	nombre en 1999	évolution
1 pièce	4	5	-20%
2 pièces	16	19	-15.8%
3 pièces	37	37	
4 pièces	105	70	+50%
5 pièces et +	261	162	+61.1%

UNE FORTE AUGMENTATION DES 4 ET 5 PIECES

UNE MAJORITE DE LOGEMENTS 4 ET 5 PIECES ET + EN LIEN AVEC LA FORTE PART DE MAISON

La typologie des logements principaux

Sur la période 2009/2015 la part des logements collectifs à fortement progressé : sur 96 logements nouveaux, 47 (soit 49%) sont des collectifs.

UNE FORTE PROGRESSION DES LOGEMENTS COLLECTIFS DEPUIS 2009

Le rythme de construction

De 2005 à début 2015, une production de 12 logements/an en moyenne.

UN RYTHME DE PRODUCTION DE LOGEMENTS SOUTENUS : 12/AN

Les logements aidés

La commune compte 24 logements aidés :

- 10 au chef lieu (OPAC),
- 8 à Chacuzard (OPAC),
- 5 à la mairie (commune)

DES LOGEMENTS AIDÉS REPRÉSENTANTS 4.3% DES LOGEMENTS PERMANENTS en 2015

• LES RÉSIDENCES SECONDAIRES

Les résidences secondaires sont peu importantes et ont diminué de moitié -56% soit en moyenne depuis 1968. Ceci est en adéquation avec le positionnement de Myans, à proximité immédiate de Chambéry, Montmélian, Alpespace qui sont des bassins d'emplois importants. Le territoire est très attractif pour des personnes qui cherchent des solutions de logements permanents.

- BILAN DE LA CONSOMMATION FONCIÈRE

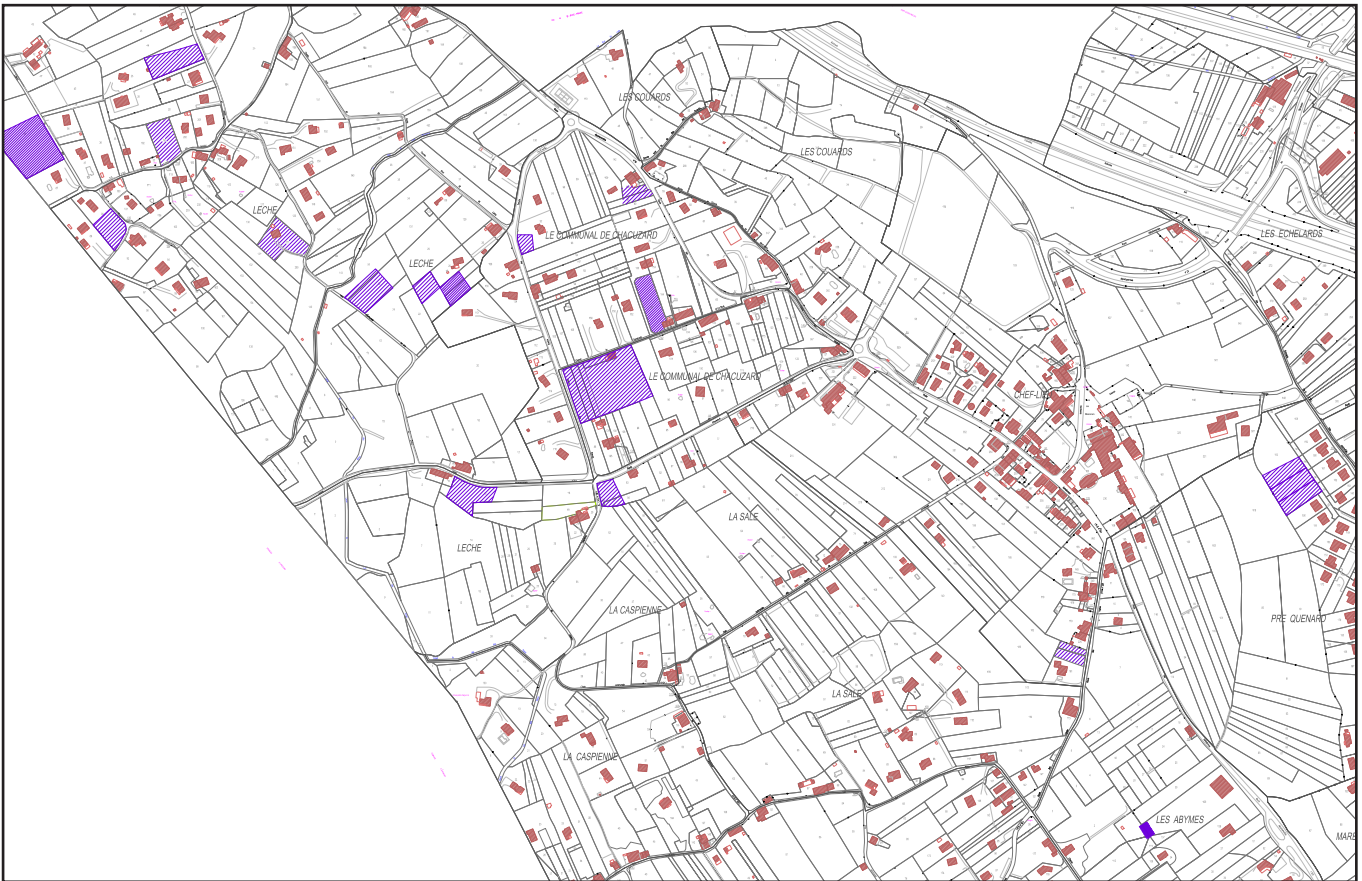
	nombre de logements	surface consommée	foncier par logement
2005	7 individuels	12 030 m ²	1847 m ²
2006	5 individuels	4788 m ²	958 m ²
2007	6 individuels	8381 m ²	1397 m ²
2008	3 individuels	2518 m ²	840 m ²
2009	8 individuels	5451 m ²	681 m ²
2010	10 individuels et 9 collectifs	14 462 m ²	803 m ²
2011	4 individuels mitoyens et 12 collectifs	4309 m ²	269m ²
2012	2 individuels mitoyens et 3 individuels	3833 m ²	767 m ²
2013	9 individuels	9875 m ²	1097 m ²
2014	39 collectifs et 1 individuel	5817 m ²	145 m ²
2015	8 collectifs et 4 individuels	3820 m ²	318 m ²
2016	6 collectifs et 3 individuels	3924 m ²	436 m ²
2017	4 individuels	4250 m ²	1063 m ²
2018	2 individuels	3250 m ²	1625 m ²
TOTAL	145 logements	87 834 m²	606 m²

Depuis juin 2005 la surface consommée par les logements est d'environ 87 834 m². De 2005 à 2018 la consommation moyenne par logement individuel est de 1084m² et 143m² par logement collectif.

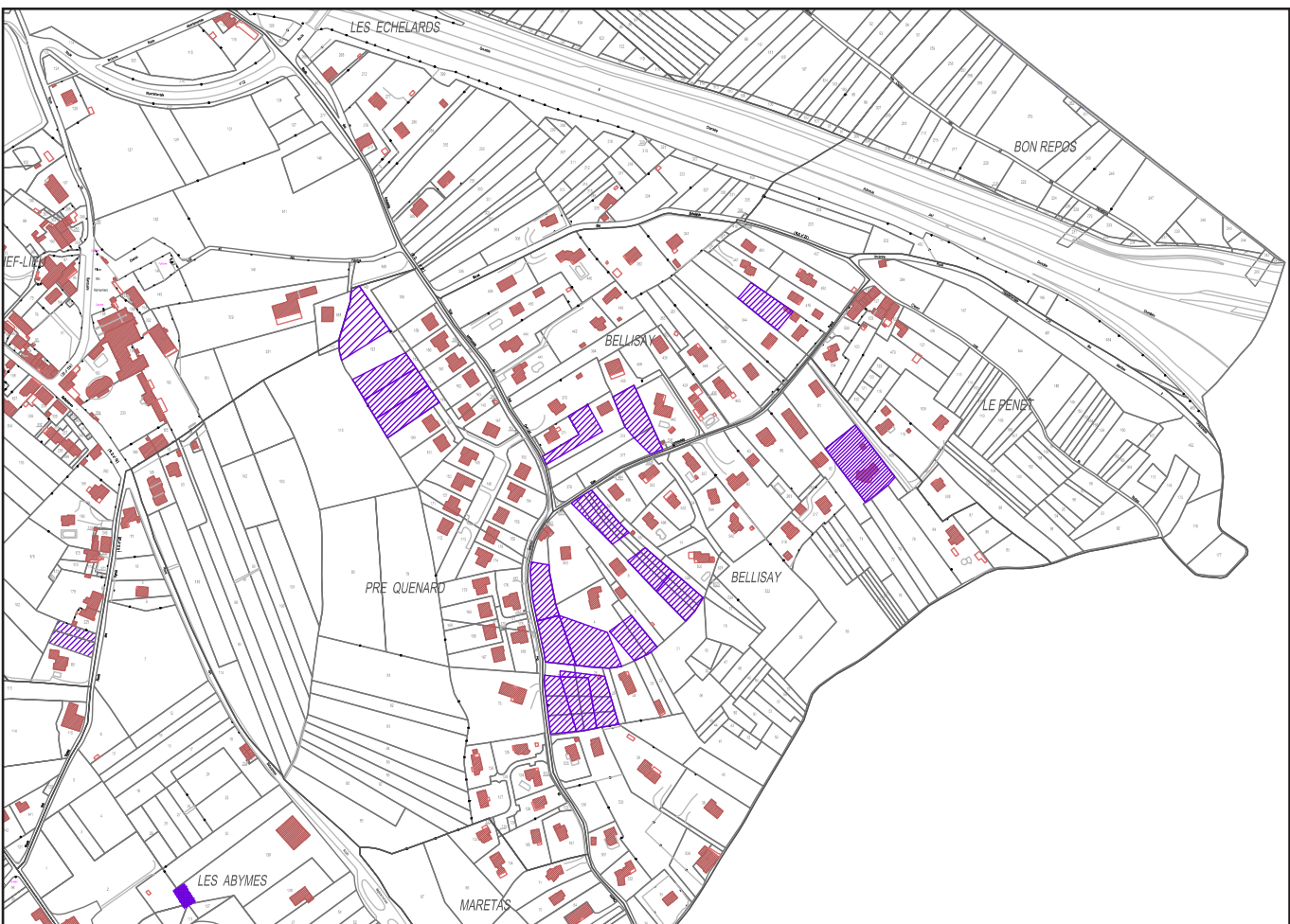
Carte de la consommation foncière secteur Chacuzard



Carte de la consommation secteur chef lieu / Léché



carte de la consommation secteur Bellisay :



- CONSOMMATION DES ESPACES NATURELS ET AGRICOLES

	espace agricole	espace naturel
Chacuzard	16 270 m ²	2532 m ²
Leche	12 860 m ²	7374 m ²
Le communal	7857 m ²	3343 m ²
Chef lieu		914 m ²
Bellisay	6386 m ²	18 375 m ²
TOTAL	43 373 m²	32 538 m²

La consommation des espaces agricoles et naturels est de 75 911 m² de 2005 à 2018.

- L'EVOLUTION DES LOGEMENTS LIEE A LA TENDANCE DEMOGRAPHIQUE

Dans le cas d'une simple baisse du nombre de personnes par ménage à 2.4 cela nécessiterait la réalisation d'environ 7 logements permanents nouveaux sur 10 ans.

Le logement

POINTS FORTS

- Depuis 2009 une nette progression des logements collectifs, notamment à Chacuzard.

FAIBLESSES

- Une part de logements aidés faible
 - Les logements collectifs pourraient progresser au chef lieu, à proximité des équipements publics.

ENJEUX A PRENDRE EN COMPTE DANS LA REVISION DU PLU

- Augmenter la part des logements aidés par la mise en place d'outils spécifiques.
 - Maintenir la diversité dans la typologie des logements dans les opérations nouvelles.
 - Sur 10 ans, permettre de réaliser 220 logements environ afin d'assurer l'évolution démographique et les logements nécessaires au maintien de la population en cas de baisse du nombre de personnes par ménage à 2.4.

Analyse de la capacité de densification et de mutation des espaces bâtis

• L'ORGANISATION DU TERRITOIRE



Le territoire de Myans présente quelques entités de hameaux anciens mais surtout une extension urbaine de type pavillonnaire et de mitage de l'espace agricole réalisée au grés des opportunités.

Les hameaux anciens majeurs sont le chef lieu et Chacuzard.

Les extensions urbaines les plus importantes sont :

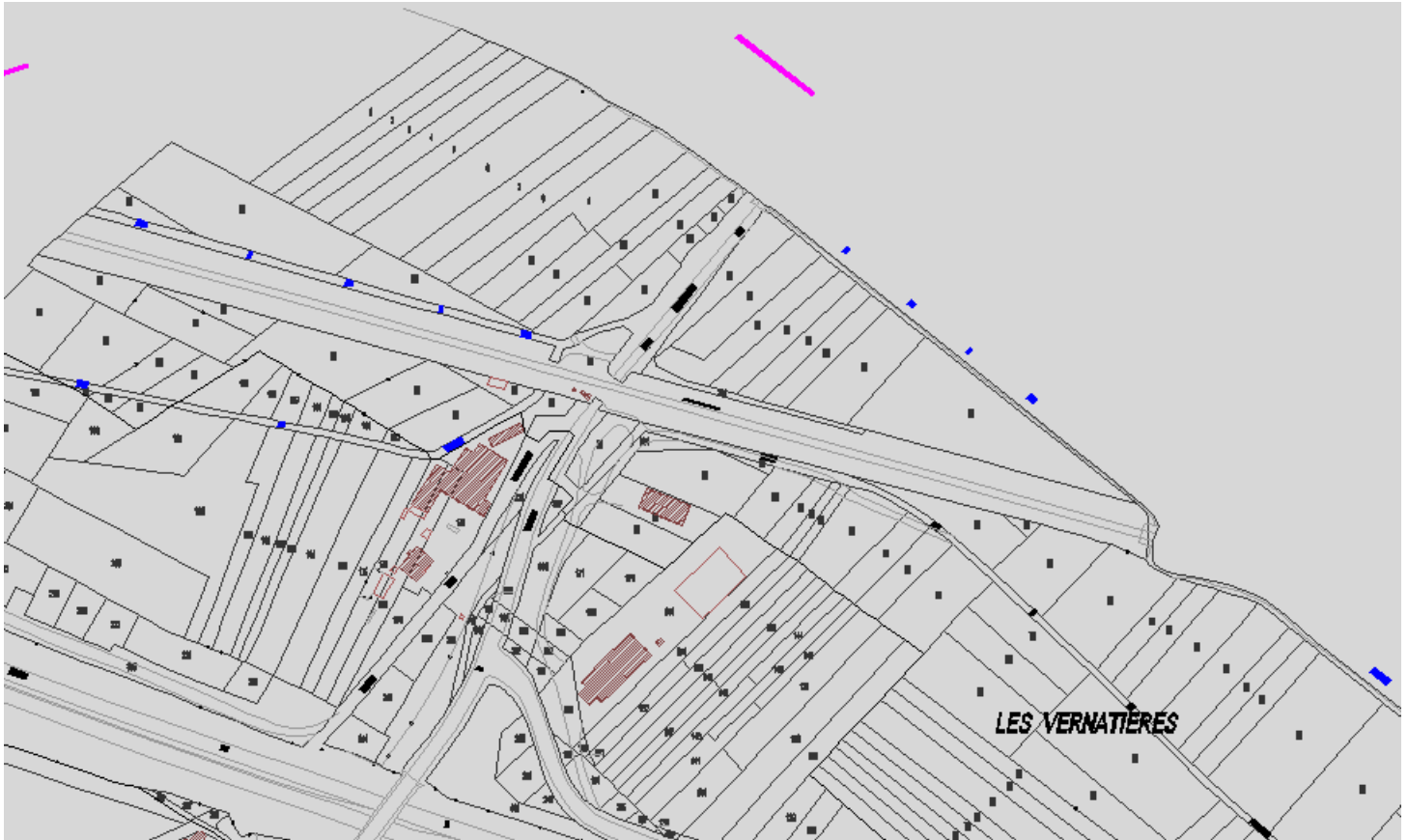
- Bellisay qui à une forme pavillonnaire,
 - Le secteur Les Drevets/ Les Couards à proximité immédiate du pôle d'équipements publics et ayant fait l'objet d'opérations récentes importantes.
- Les autres secteurs d'extensions sont éloignés du chef lieu, des équipements publics ou du bâti ponctuel.

Les activités économiques

1. Les activités artisanales et commerciales

La commune dispose d'une zone d'activités artisanales vers Les Vernatières, entre l'autoroute et la voie ferrée. Elle représente une surface de 3.76 hectares classée en zone UE. Au Nord de la voie ferrée, une zone INAE d'une surface de 4.1 hectares n'est pas aménagée.

UNE	ZONE
D'ACTIVITE	A
DOMINANTE	
ARTISANALE	



2. Le tourisme

On recense sur la commune 6 locations en 3 et 4 épis (gîte de France) soit 31 lits

**31 LITS
TOURISTIQUES**

3. L'activité agricole

La commune compte 10 exploitants sur la commune : 1 agriculteur, 1 agriculteur/viticulteur et 8 viticulteurs.

Le total de la surface exploitée déclarée à la PAC est de 111 hectares dont 65 hectares en viticulture.

On compte 6 bâtiments d'élevage à Chacuzard, Les Vernatières et Bellisay. (voir carte ci dessous)

**10 EXPLOITANTS
SUR LA COMMUNE.**

**59% DES TERRES
EXPLOITÉES POUR
LA VITICULTURE**

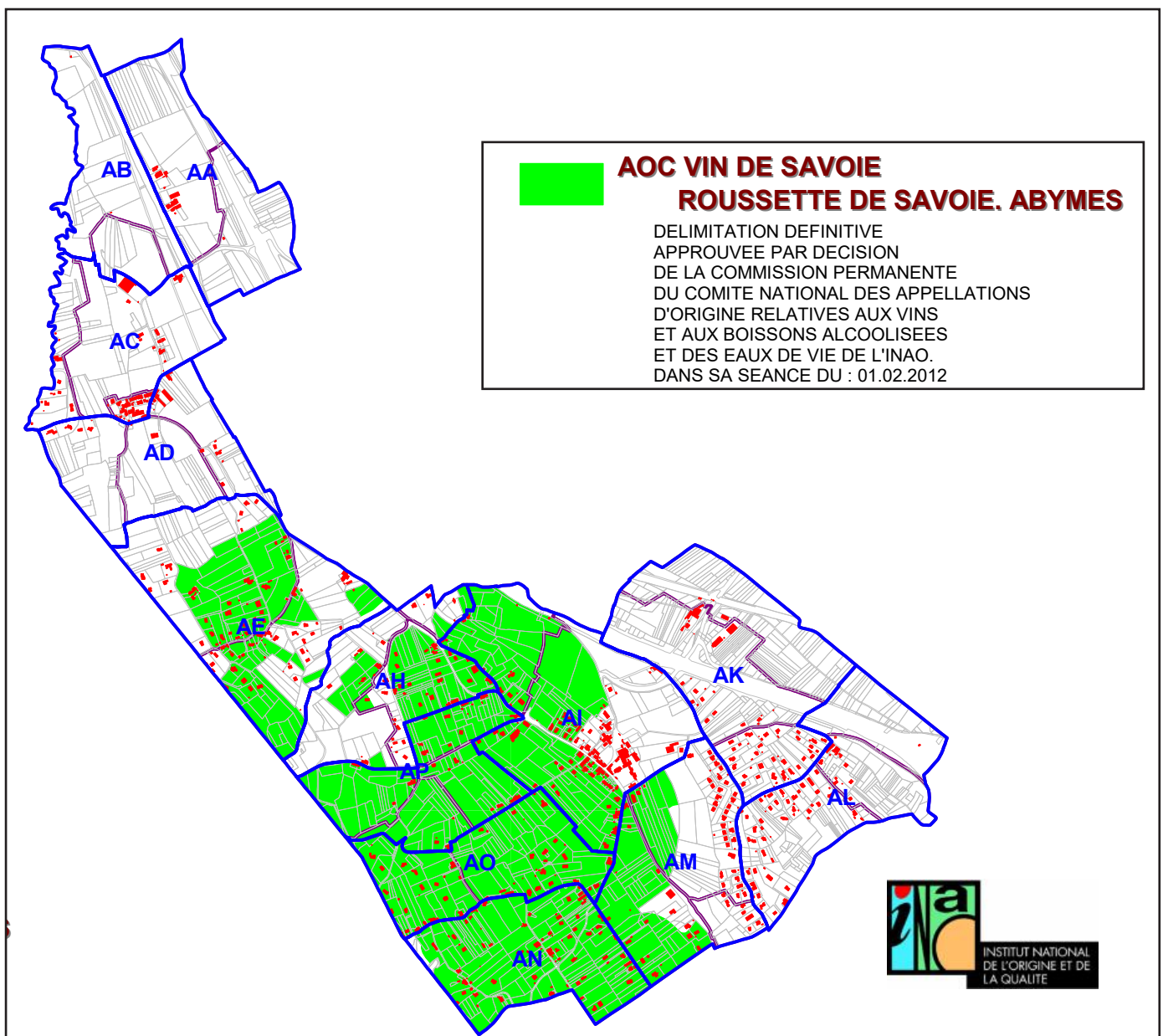
Sur les 10 exploitants, 1 viticulteur a une activité pérenne à 5/10 ans. Les autres ont une pérennité au delà de 10 ans.









L'agriculteur a un projet de construction de bâtiment agricole et d'élevage.

1 viticulteur a un projet à long terme d'agrandissement de son bâtiment.

**DES ACTIVITÉS
PÉRENNES**

La commune compte des appellations AOC/AOP (Noix de Grenoble, Roussette de Savoie et vin de Savoie) et des IGP (Emmental de Savoie et français Est central, Gruyère, pommes et poires de Savoie, tomme de Savoie, Vin de pays des Comtés Rhodaniens et Vin des Albobroges)



-  prairies permanentes
-  prairies temporaires
-  maïs grain - ensilage
-  couloir de déplacement du bétail
-  bâtiment d'élevage
-  vignes
-  oléagineux
-  tournesol



Les caractéristiques urbaines et architecturales

- LE CHEF LIEU ANCIEN

On trouve au chef lieu beaucoup de bâtiments de gros volumes liés à l'activité religieuse historique ou aux équipements publics.



La hauteur

La hauteur varie selon le type de constructions et leur destination :

- R+1+C pour les constructions d'habitations, commerces situées sur l'axe principal du chef lieu.



- R+2+C à R+3+C pour les édifices religieux ou commerce situés sur les axes perpendiculaires, les constructions d'habitations en sorties du chef lieu.

Les aspect extérieurs

On observe des toitures de 2 à 4 pans avec de fortes pentes parfois accompagnées de ruptures ou croupes. Les toitures sont en petites ardoises plates.

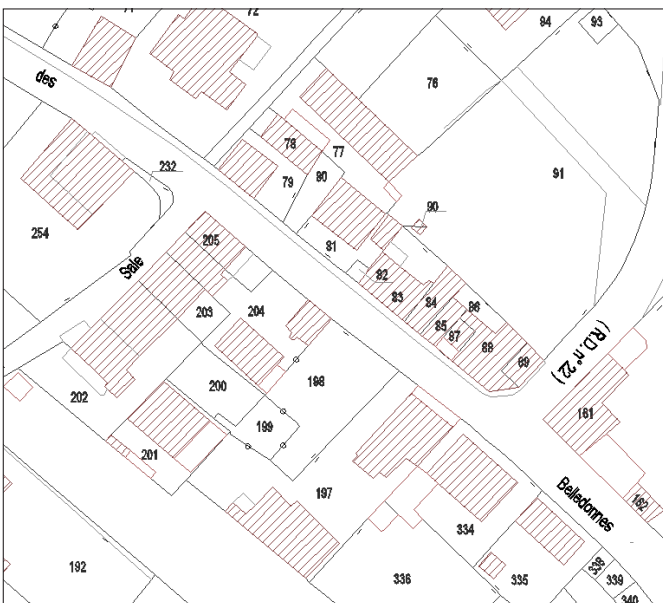
Les façades sont en enduit de couleurs rose, gris, beige ; d'aspect pierres apparentes et enduit gris. Les façades ne comportent pas de bardage car ces constructions n'avaient pas d'usage agricole.



Les gardes corps des balcons sont en ferronnerie et les menuiseries sont en bois foncé :



Les implantations majoritairement en limites de parcelles aboutissants aux voies et en limite du domaine public :



exemple d'implantation au chef lieu

Les clôtures

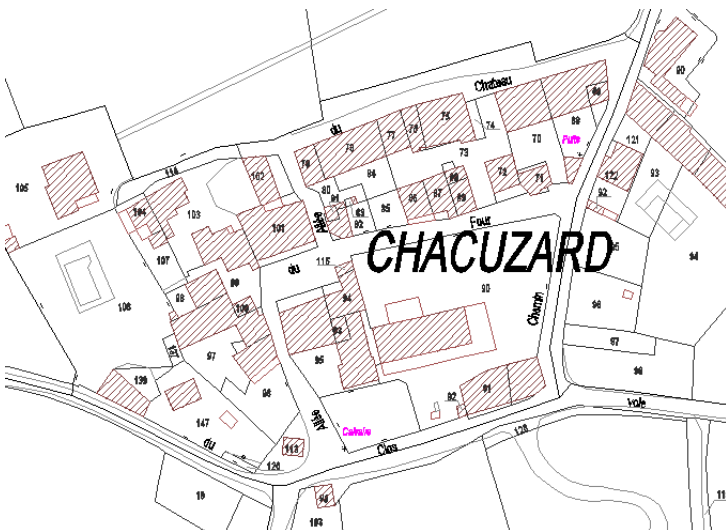
On trouve diverse types de clôtures : murs, murs et grillages, murets et haies, haies, barrières.



Les rénovations respectent l'architecture initiale. La couleur des façades peuvent cependant être trop clair (blanc).

- CHACUZARD ET LES CONSTRUCTIONS ISOLEES ANCIENNES

Les implantations sont majoritairement en limites de parcelles aboutissant aux voies et en limite du domaine public :



La hauteur

La hauteur la plus courante est R+1+C.

Les aspect extérieurs

Les façades sont en enduit de couleur grise, en pierres apparentes et enduit gris ou pierres apparentes. On observe quelques bardage en bois foncé au niveau des combles en pignons. Les menuiseries sont en bois foncé



Les toitures sont en petites ardoises plates. Les pentes sont variables de 2 à 4 pans (plus rare) parfois avec des croupes ou accidents de toitures.



Les clôtures

On trouve des clôtures de type murs pierres, murets avec grillage, haies.



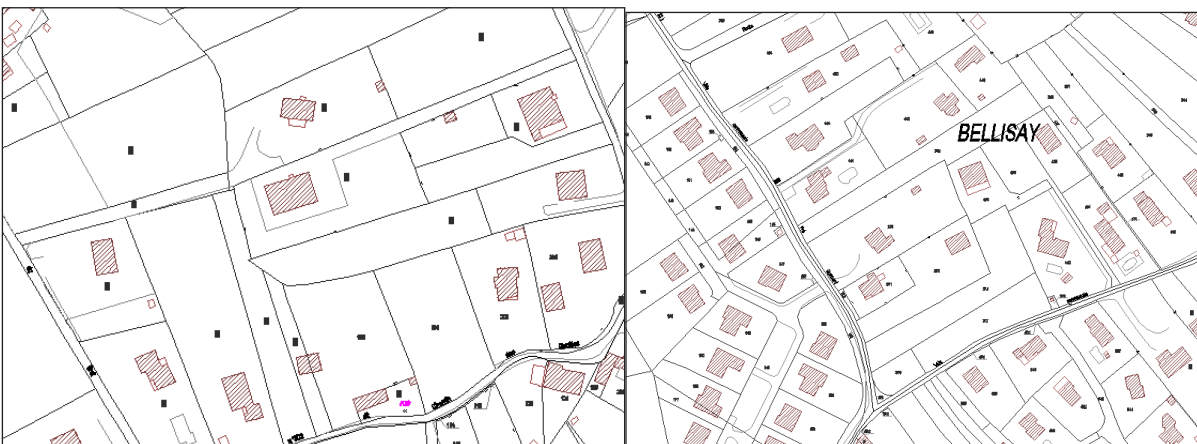
Les rénovations

On trouve de l'aspect bois en façade en proportion plus importante que sur le bâti ancien ; les balcons ont des gardes corps en palines bois ou travaillées. Les menuiseries sont d'aspect bois clair ; Les enduits sont beiges.



• LES EXTENSIONS D'URBANISATION

Les implantations sont en milieu de parcelles :



La hauteur

La hauteur la plus courante est R+1+C.

Les aspect extérieurs

Les façades sont en enduit blanc, beige. Les menuiseries blanches ou bois clair



Les toitures sont de couleur grises ou brunes à 2 à 4 pans avec accidents.



Les clôtures

On trouve des clôtures de type haies, grillages.



La forme urbaine et l'architecture

ATOUTS

- Un grand nombre de constructions qui témoignent encore de l'architecture ancienne.
- une architecture ancienne présentant des typologies variées
- des rénovations souvent en accord avec le bâti ancien.

FAIBLESSES

- la couleur des façades peut avoir un impact visuel sur le paysage urbain.

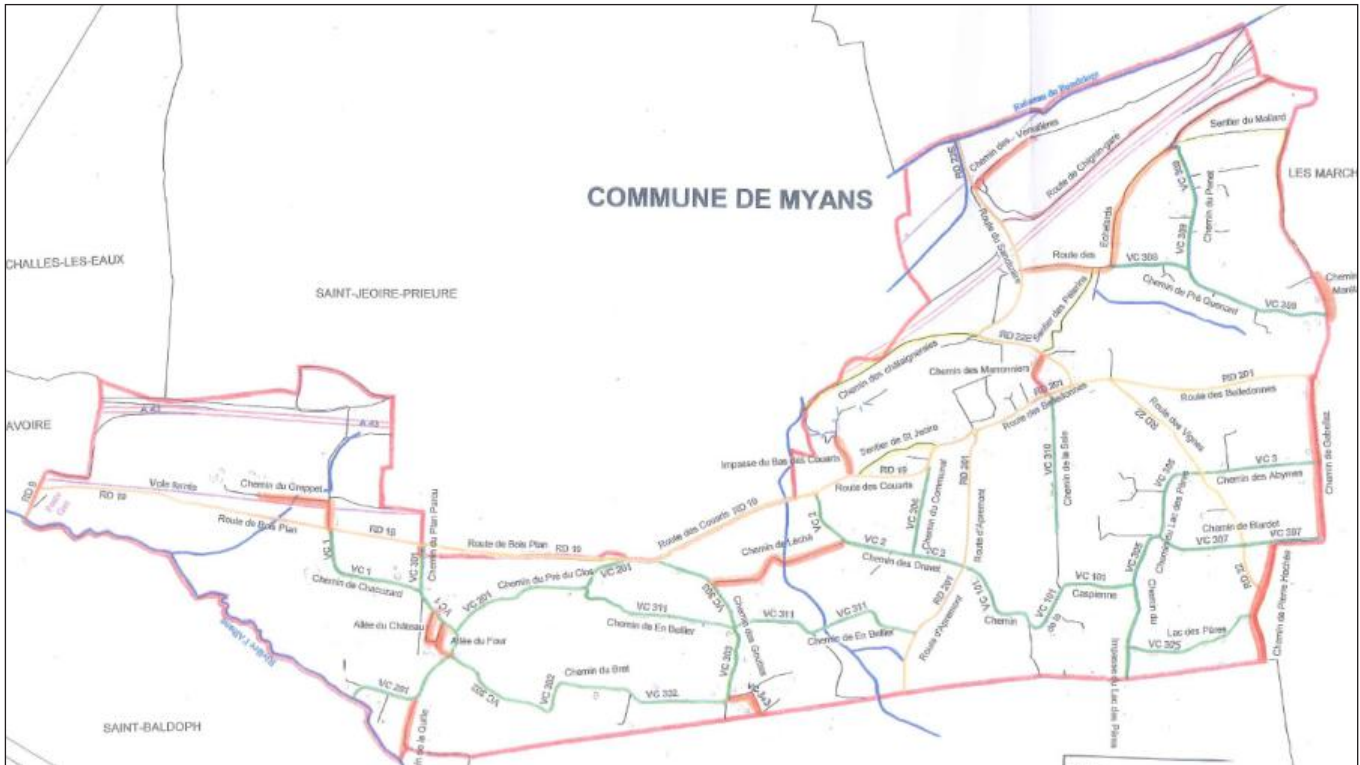
ENJEUX A PRENDRE EN COMPTE DANS L'ELABORATION DU PLU

- mettre en place un règlement qui s'harmonise avec l'architecture ancienne tout en permettant l'usage de nouveaux matériaux et en prenant en compte les nouveaux "modes de vie" dans l'implantation.

Transports et déplacements

• **LE RESEAU VIAIRE**

La commune est traversée par l'Autoroute A43, la RD 19 de La Ravoire au chef lieu, la RD 201 du chef lieu vers Les Marches, les voies communales qui offrent un maillage serré du territoire.



• **LES TRANSPORTS EN COMMUN**

Il n'existe pas de ligne de transports en commun desservant la commune.

Les gares les plus proches sont :

TRANSPORT EN TRAIN	vers Grenoble	Vers Chambéry	Vers Aix les Bains	Vers Albertville
gare de Chambéry 8 km	50 min à 1h bonne fréquence toutes les 20 min environ		10 à 12 min bonne fréquence toutes les 20 min environ	40 min à 1h faible fréquence 50min à 1h
gare de Montmélian 5km	40 à 50 min bonne fréquence toutes les 20 min environ	10 min. bonne fréquence toutes les 10 à 30 min environ	23 à 40 min. bonne fréquence toutes les 10 à 30 min environ	30min à 1h45. faible fréquence 40min à 1h
gare de Pontcharra 11km	30 à 42 min moyenne fréquence 15 à 45 min	16 à 20 min moyenne fréquence 15 à 30 min	30 à 45 min moyenne fréquence 20 à 45 min	40 min à 1h50 faible fréquence 45min à 1h

Fréquence regardée aux horaires de départ et retour.

Compte tenu des différents paramètres suivants : temps de trajet pour rejoindre la gare, possibilités de stationnements, durée des trajets et fréquence des trains, la gare de Montmélian est la plus efficace.

**LA GARE DE
MONTMELIAN
EST LA PLUS
INTÉRESSANTE**

• **LES TRANSPORTS SCOLAIRES**

Le transport scolaire dessert, depuis Myans :

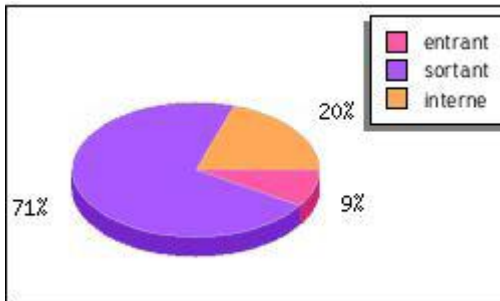
- Le collège de Montmélian,
- Challes les Eaux,
- La Ravoire Nivolet,

**AUCUN TRANSPORT
EN COMMUN SUR
LA COMMUNE EN
DEHORS DES
TRANSPORTS
SCOLAIRES**

- La Ravoire Lycée du Granier,
- Monge à Chambéry
- la gare routière de Chambéry.

• LES MODES DÉPLACEMENTS

Origines et destinations des déplacements domicile-travail (Données INSEE 2011)



Les flux internes à Myans : 102 (tous modes)

Les flux sortant de Myans : 387 (tous modes) vers :

- Chambéry 123
- La Ravoire 41 (commune voisine)
- Bassens 17
- Montmélian 17
- Le Bourget-du-Lac 13
- Saint-Alban-Leysse 13
- Les autres communes 163

- CA Chambéry Métropole : 245
- CC Coeur de Savoie 45
- CA du Lac du Bourget 23
- CA d'Annecy 20
- CC du Pays du Grésivaudan 19
- CA Grenoble Alpes Métropole 10
- Les autres CC 25

UNE MAJORITÉ DES DÉPLACEMENTS VERS CHAMBERY ET AU SEIN DE CHAMBERY METROPOLE

Les flux entrant vers Myans : 56 (tous modes) de

- Les autres communes : 56
- CA Chambéry Métropole 41
- CC Coeur de Savoie 10
- Les autres CC 5

LES AXES ROUTIERS TRAVERSANT LA COMMUNE SONT TRÈS FRÉQUENTÉS ET SOURCES DE NUISANCES

La fréquentation des axes majeurs

Axe et lieu de comptage	mja 2014	mja 2013	mja 2012	mja 2011	évolution 2012/2014
A43 Chambéry Montmélian (Chignin)	47 614	46 385	45 501	45 524	+4.64%
RD19 (chacuzard)	5710	5712	5759	/	-0.9%
RD 201 (Les Marches)	5210	4534	4705	/	+10.7%

mja : moyenne journalière annuelle

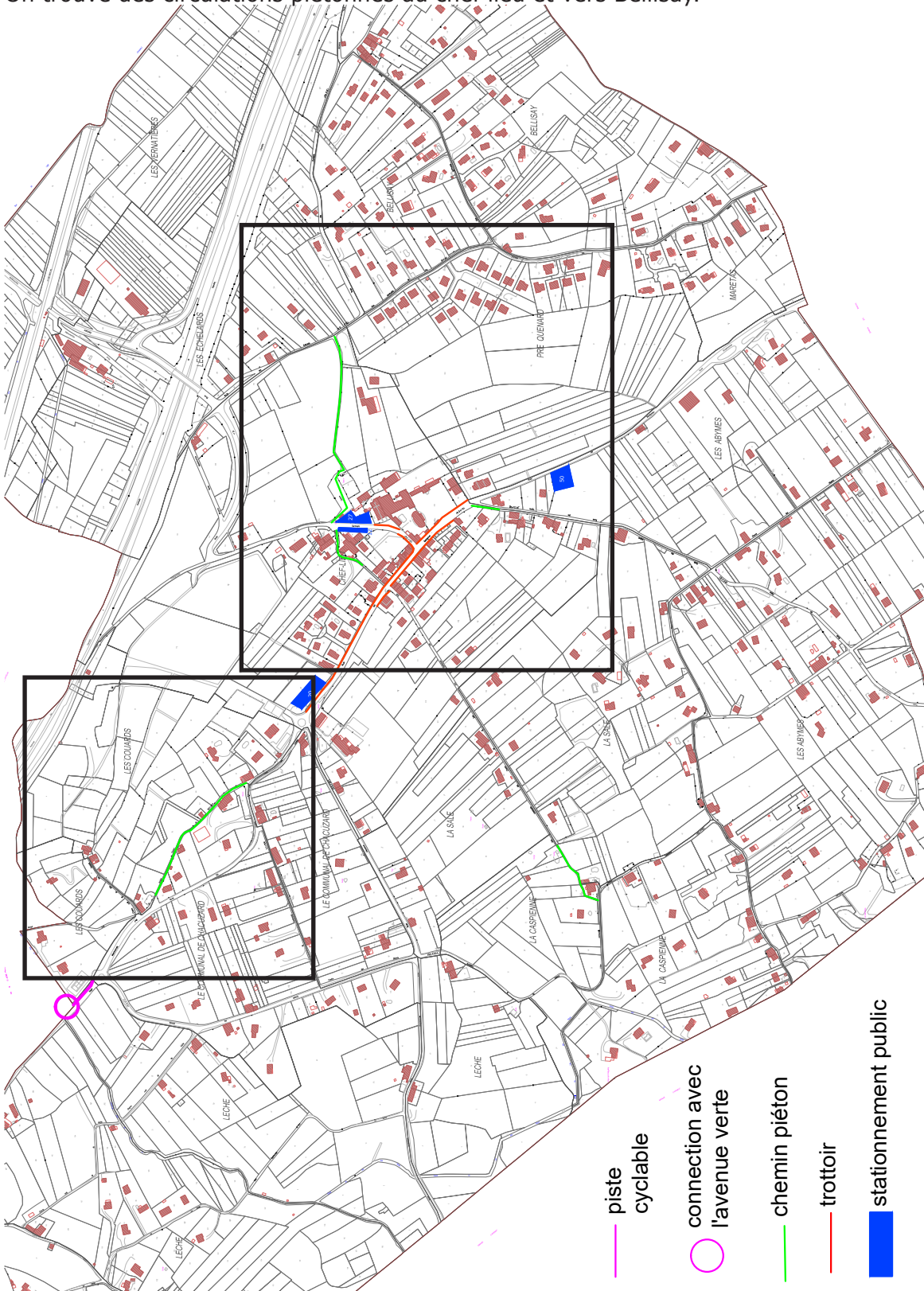
On observe sur augmentation nette de la fréquentation de l'autoroute avec

+4.64 % de 2012 à 2014. Ceci a un impact pour la commune de Myans en terme de nuisances (sonore pour les habitations proches et qualité de l'aire). Par contre, on peut observer une très faible baisse de la fréquentation de la RD 19 qui traverse la commune, de La Ravoire à la mairie, ce qui peut être bénéfique pour la commune. Là aussi cet axe est source de nuisances pour la commune car elle traverse le chef lieu.

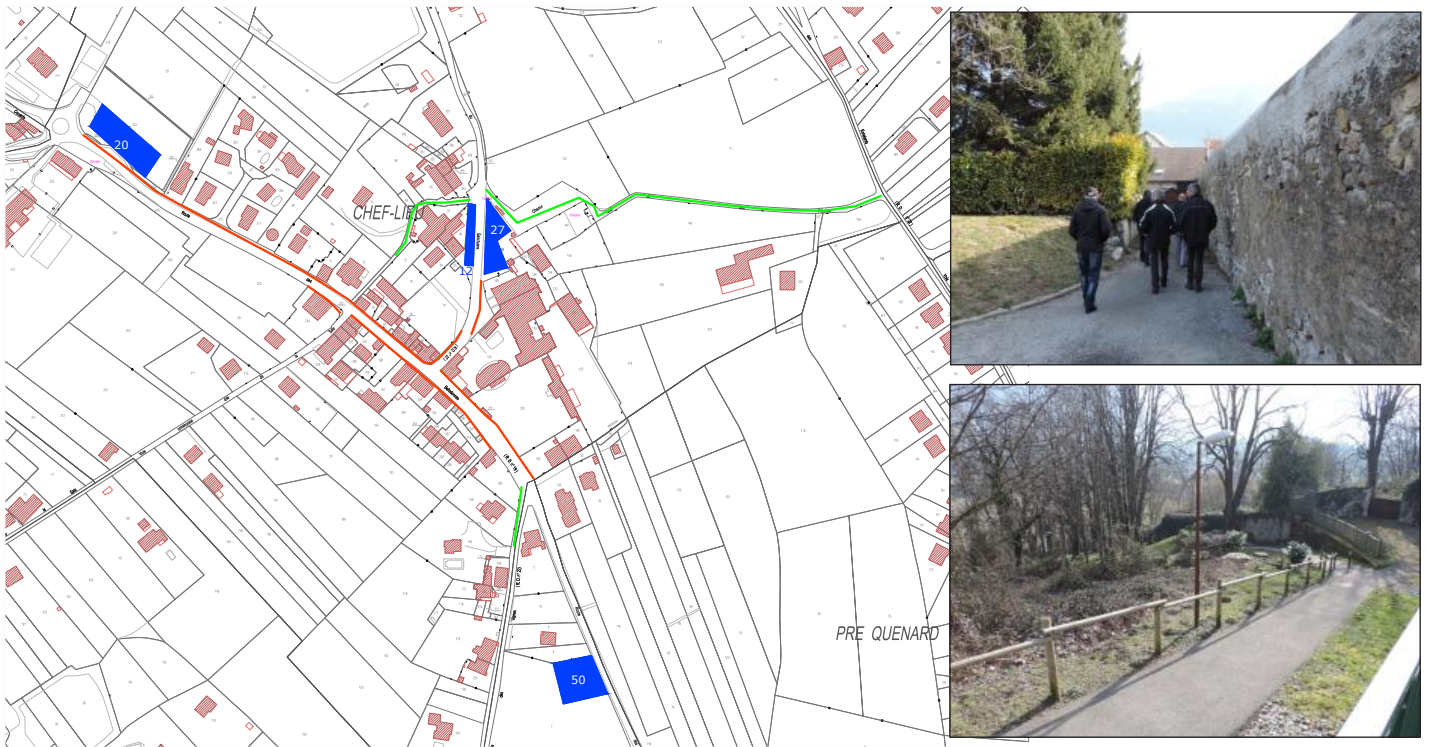
Les modes doux

La commune ne présente pas d'aménagement spécifique et sécurisé pour les déplacements en vélos. Par contre, la connexion avec l'avenue verte St Jeoire Prieuré / Chambéry / Technolac / Aix les bains est proche et facilement accessible.

On trouve des circulations piétonnes au chef lieu et vers Bellisay.



Les déplacements doux sur le territoire de Myans (voir zooms page suivante)



Les déplacements doux au chef lieu



Les déplacements doux au nord du chef lieu

• LE STATIONNEMENT

La commune compte 3 zones de stationnement public :

- à la mairie / salle polyvalente (21 places)
- à l'église (39 places)
- à l'entrée sud du chef lieu (50 places VL et 4 cars). Cette zone de stationnement n'est pas utilisée. Elle nécessiterait une signalisation précisant que ce parking est public.

On ne trouve pas de stationnement spécifique pour les véhicules électriques

Les transports et déplacements

ATOUTS

- une connexion à l'avenue verte qui offre un accès à Chambéry et Aix les Bains
- une zone de stationnement de très bonne capacité à mettre en avant : le parking au sud du chef lieu.

FAIBLESSES

- pas de continuité de pistes cyclables (sécurisée) vers Montmélian
- un faible maillage du réseau piéton : à renforcer
- pas d'accès aux transports en communs pour Chambéry et Montmélian.

ENJEUX A PRENDRE EN COMPTE DANS L'ELABORATION DU PLU

- intégrer les circulations douces au développement (en zones AU mais également un renforcement du maillage existant)
- la proximité de Chambéry, qui génère le plus de déplacements, n'est pas compatible avec une offre de transports en commun qui ne serait pas efficace et compétitive par rapport à la voiture.
- trouver une alternative à l'usage de la voiture individuel avec un objectif de réduire les déplacements individuels dans le cadre des trajets domicile /travail par la mise en place de dispositifs efficaces compte tenu de la proximité de Chambéry.